

Sevil Sevimli, symbole de la répression des étudiants progressistes en Turquie

Le cas de Sevil Sevimli a permis de mettre en lumière le sort de centaines d'étudiants qui subissent en Turquie une répression généralisée au nom de la lutte contre le terrorisme.

Le 9 mai 2012, la police antiterroriste menait des rafles dans la ville étudiante d'Eskieshir en Turquie. Parmi les nombreux jeunes arrêtés figure Sevil Sevimli, une jeune française venue étudier un an dans le cadre du programme Erasmus. Suite à son interpellation, Sevil est placée en détention dans une prison de haute sécurité. Ankara ne reconnaissant pas la double nationalité, elle est considérée comme une ressortissante turque. Le Quai d'Orsay n'est par conséquent pas officiellement informé de l'arrestation de l'étudiante, tandis que la famille a toutes les peines du monde à se tenir informée de la situation.

Sevil est dans un premier temps accusée d'être une « dirigeante » du DHKP-C (Parti-Front de libération du peuple révolutionnaire), une organisation d'extrême-gauche apparue dans les années 1970 et interdite par l'État. Elle tombe sous le coup de lois antiterroristes aux contours extrêmement flous et risque alors près de 32 ans de prison. Les conditions de détention sont difficiles (nourriture, mauvais traitements des gardiens ...). Après avoir passé trois mois en prison, Sevil est libérée le 7 août et placée sous contrôle judiciaire. En attendant le verdict final, elle ne peut pas quitter le territoire turc.

Les audiences de son procès se suivent et se ressemblent : 26 septembre, 19 novembre, 16 janvier. Lors de cette dernière audience, le tribunal finit par reconnaître que l'étudiante n'est sûrement pas une « dirigeante » de cette organisation, ce qui ramène la peine maximale encourue à quinze ans de prison. A chaque fois, malgré l'absence totale de preuve et le soutien d'une grande partie de l'opinion publique turque, Sevil se heurte au même résultat : l'accusation de participation à une organisation terroriste ainsi que l'interdiction de quitter le territoire sont maintenues.

La Justice turque avance une dizaine de chefs d'inculpation :

- Sa participation à la manifestation du 1er mai à Istanbul ainsi qu'à un concert du groupe engagé à gauche Grup Yorum, qui a réunit près de 350 000 personnes
- L'organisation d'un pique-nique entre amis, qui se trouverait être selon les juges une réunion de militants, et la mise en place d'une collecte d'argent (environ 70 euros) dans le but de payer les billets de car pour se rendre à ce concert
- Son engagement dans un mouvement étudiant pacifique.
- La détention du Manifeste du Parti communiste de Karl Marx
- Ses participations à une commémoration publique en l'honneur d'un leader étudiant assassiné dans les années 1970 par l'armée ainsi qu'à une projection d'un film documentaire, -qui n'est pas interdit- sur Güler Zere une militante décédée d'un cancer non-soigné en prison. On lui reproche également d'avoir rencontré des syndicalistes à cette occasion
- La distribution d'une revue autorisée et marquée à gauche, Yürüyüş
- Enfin, alors qu'elle était placée sur écoute, la justice lui reproche d'avoir évoqué au téléphone avec une amie une des nombreuses rafles policières qui touchaient alors les universités

Point commun de tous ces chefs d'inculpation : aucun ne sort du cadre légal. Plus absurde encore, elle ne nie aucun des faits qui lui sont reprochés. Cette parodie de justice prêterait à rire si Sevil Sevimli ne risquait une peine si lourde. Son calvaire judiciaire s'achève le 15 février 2013 : Sevil est

condamnée à cinq ans de prison ferme pour « propagande d'une organisation terroriste » et « participation à une action d'une organisation terroriste ». Elle peut en revanche retourner en France en attendant son procès en appel, moyennant une caution de plusieurs milliers d'euros. C'est une décision très politique qu'a rendu le tribunal de Bursa. Il se "débarasse" du cas de Sevil, qui devenait embarrassant à cause de la mobilisation en France pour sa libération, mais il l'a condamné malgré tout à une peine de prison ferme, qui s'apparente en réalité à un exil : tant qu'elle n'est pas acquittée, Sevil ne pourra pas retourner en Turquie.

Répression sur le mouvement progressiste

Ces dernières années, la politique du premier ministre Erdogan a pris un tournant droitier très inquiétant. De nombreuses personnes sur place dénoncent une « *poutinisation* » du pouvoir. Des centaines d'élus, d'avocats, de journalistes, de militants politiques et de syndicalistes sont arrêtés, emprisonnés ou menacés par des procédures judiciaires. Si les kurdes représentent les principales victimes de ces attaques, la répression politique est menée contre toutes les forces progressistes, le cas de Sevil en est un exemple marquant.

On peut également citer celui de Pinar Selek, universitaire turque accusée de terrorisme pour ses recherches sur le mouvement kurde. Arrêtée par la police en 1998, elle est torturée pour ne pas avoir donné les noms des personnes qu'elle a rencontré dans le cadre de ses recherches. Après deux ans et demi de prison, elle est libérée, et s'engage dans un mouvement pacifiste et antimilitariste. Pendant près de quatorze ans, elle va être harcelée par la justice de son pays. Acquittée trois fois, elle est finalement condamnée le 24 janvier dernier à la prison à perpétuité par un tribunal d'Istanbul. Elle vit aujourd'hui en exil à Strasbourg.

Cette répression est possible grâce à des lois antiterroristes aux cadres extrêmement flous. La lutte contre le terrorisme devient un prétexte pour Ankara, permettant d'enfermer de nombreux opposants Etienne Copeaux, chercheur au CNRS résume ainsi la situation : *« on sait la large extension que le gouvernement turc donne au mot « terrorisme ». Il ne faut pas oublier que la Turquie est en guerre contre une partie de sa propre population, une situation qui motive un état d'exception et l'existence d'une loi anti-terroriste qui donne des pouvoirs dignes d'un régime totalitaire à la police et au système judiciaire. Dès lors, l'allégation de « terrorisme » ou d'« appartenance » ou de « soutien » à une « organisation terroriste » pour faire arrêter, inculper et emprisonner des personnes qui sont de simples opposants, qui militent plus ou moins activement pour le règlement démocratique de la question kurde et pour la démocratisation de la vie politique turque. Comme on sait, des milliers d'étudiants, en particulier, sont en prison pour cela, sous l'inculpation de « terrorisme ». »*

La situation des étudiants

Les étudiants sont particulièrement ciblés par cette répression. Environ 900 d'entre eux sont actuellement incarcérés, et près de 2800 poursuivis par la justice pour leurs activités politiques. Si le milieu étudiant est visé, c'est parce qu'il est source de changements. L'année dernière, un important mouvement s'est organisé dans les universités, réclamant de meilleures conditions de vie, de logement, de santé, ainsi qu'une éducation publique et gratuite. Récemment, ce sont encore les étudiants qui se sont mobilisés contre la mise en place par l'OTAN de batteries de missiles sur le sol turc dirigés vers la frontière syrienne. Les universités sont au centre d'un mouvement de repolitisation de la société turque, et apparaissent comme une menace pour l'hégémonie de l'AKP au pouvoir.